

Lévesque, Claudette

De: francis desrosiers [time_spiral@hotmail.ca]
Envoyé: 13 mars 2014 11:01
À: Greffe; ministre@mrnf.gouv.qc.ca
Objet: verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)» et R3854-2013 (phase 2)» (le R3854-2013 concerne le dossier tarifaire

mon compteur fut changé a mon insu l'hors de la mise a niveau de mon panneau électrique. Le tout au alentour du 15 décembre vers onze heure le matin au 4323 chemin selby, dunham,j0e1m0...Le changement a été effectué par les installations électriques JMC .

je déplore le fait qu'hydro quebec se soit servit d'un intermédiaire que j'ai payer très cher pour effectuer des travaux specifique et et non de changer mon compteur électro-mécanique contre un compteur intelligent....je ne possède pas de cellulaire car je crois que les ondes qui s'en dégage sont très mauvaise...du coup je ne veux pas de ce compteur chez moi

Pour terminé, je demande comme l'ont déjà fait des [dizaines de municipalités québécoises](#) et [tous les députés de l'Assemblée nationale](#), la gratuité inconditionnelle du droit de retrait pour les clients subissant le poison irradiant des compteurs déjà déployés. Demandez aussi que les phases 2 et 3 du déploiement des compteurs (couvrant le reste du Québec), ne soit PAS approuvée tant que des études d'impacts fiables et indépendantes n'auront pas démontré, hors de tout doute, que la technologie de relève sans fil choisie ne pose *absolument* aucun danger pour la santé humaine.

Francis Desrosiers